

« simple et crédule ; ils ne le feraient pas tomber de précipice en précipice , sans qu'il ne reconnût la main qui le conduit et veut lui donner la mort. O ma patrie ! pourquoi tant d'ennemis ? tu me donnes la première place pour les combattre , je l'accepte ; je m'en rendrai digne ou je périrai.

Le zèle et l'activité qu'il déploya à la tête de l'administration municipale pour déjouer les machinations des aristocrates et des contre-révolutionnaires , le firent nommer , en 1792 , représentant du peuple à la Convention nationale par le département du Rhône-et-Loire. Au mois de septembre 1792 , il fut envoyé à Lyon d'après une lettre de Roland , ministre de l'intérieur , adressée à la Convention nationale dans la séance du 22 septembre 1792 , an 1^{er} de la République. Roland s'exprimait en ces termes : « Les nouvelles que je reçois de Lyon sont alarmantes ; le conseil de la Commune , obligé de céder aux circonstances , a taxé le pain , la viande , le beurre et les œufs au-dessous du prix auquel se vendaient ces objets. D'autre part , les femmes sont allées en troupe dans différents magasins ; plusieurs enlèvements ont été faits.

« Un état de chose aussi violent ne saurait subsister sans exposer cette ville à une subversion totale. C'est dans ce moment qu'il serait à désirer que des commissaires , pris dans le sein de la Convention nationale , revêtus des plus grands pouvoirs , se rendissent à Lyon pour y rétablir l'ordre et la soumission aux lois.

« Je ne dois pas taire un trait dont j'ai été extrêmement touché : la commune d'Irigny , voisine de Lyon , a pris un arrêté de porter dans cette ville toutes les denrées que les habitants ont coutume d'y conduire et de les offrir aux citoyens de Lyon au prix qu'ils voudraient fixer.

« Cette respectable commune ne veut conserver , dit-elle , dans son sein , que le strict nécessaire pour elle , trop heureuse de pouvoir faire des sacrifices en faveur de ses